DiPel 8L®

Distribution:

ATLAS AGRO
Biocontrol & Pest Management

Schmelzbergstr. 7
CH-8092 Zürich, Suisse
Tel : + 41 (0)1 632 68 95
Fax : + 41 (0)1 632 68 95
E-mail : contact@atlasagro.com

- **Conserver hors de portée des enfants.**
- **Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux.**
- **Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.**
- **Porter des gants appropriés.**
- **Conserver uniquement dans le réci pient d'origine.**

Emballage bien rincer, mettre hors d'usage

Nos renseignements techniques, qu'ils soient communiqués oralement ou par écrit, se basent sur des nombreux essais et expériences. A notre connaissance, ces informations sont à jour, véridiques et précises, mais nous les communiquons sans garantie étant donné que les conditions dans lesquelles nos produits sont utilisés et stockés se trouvent hors de notre contrôle. Avant d'utiliser nos produits, veuillez lire et respecter l'intégralité des instructions, avertissements, déclarations et autres renseignements sur l'étiquette du produit concerné.
Le descriptif et la spécification des produits ne contiennent aucune déclaration quant à la responsabilité de la Société en cas de dommage. Nos conditions commerciales sont applicables dans tous les cas.

Produit par VALENT Biosciences Corporation, Libertyville IL, 60 048 (USA). ®Marque déposée par SUMITOMO Chemical Agro

PROTÉGEONS NOS FORÊTS — PROTÉGEONS NOTRE FUTUR

DiPel 8L®

Bio-insecticide larvicide contre les chenilles défoliatrices des forêts

ATLAS AGRO
Biocontrol & Pest Management

DiPel 8L®

Bien lire l'étiquette avant l'utilisation du produit et respecter les précautions d'emploi.

DiPel 8L® est un insecticide biologique présentant une activité spécifique sur les chenilles (larves) de lépidoptères, plus particulièrement la processionnaire du pin. Il est issu de souches non génétiquement modifiées et donc garanti non OGM (Certification ECOCERT)

Cristaux de la bactérie
Bacillus thuringiensis

Spores de la bactérie
Bacillus thuringiensis

Composition

DiPel 8L® est une suspension concentrée huileuse contenant les principes actifs (spores et cristaux) de la bactérie Bacillus thuringiensis sous-sp. kurstaki.
Le **Titre** en unités internationales d'activité est de 17.600 UI/mg de produit (18 000 UAAK/mg).

Mode d'action

DiPel 8L® est un insecticide agissant exclusivement après ingestion du végétal traité. Les chenilles arrêtent de s'alimenter quelques heures après l'ingestion et ne font plus de dégâts sur la végétation des arbres. Elles meurent ensuite dans les jours qui suivent.

Utilisation

DiPel 8L® est très efficace contre les lépidoptères ravageurs de la forêt tels que les chenilles processionnaires du pin et du chêne, les tordeuses et géométrides et le bombyx disparate.

Dose et mode d'emploi

Contre ces ravageurs, et spécifiquement la processionnaire du pin , **DiPel 8L®** s'utilise en application aérienne en UBV (ultra bas volume) à la dose de 2,3 L/ha* (40 Milliards d'UBI) de formulation pure non diluée , sur les stades L 2 , L 3. En cas de dilution avec de l'eau, utiliser toujours un volume d'eau supérieur ou égal au volume de **DiPel 8L®** .
Afin d'obtenir une pulvérisation fine et homogène sur tous les organes végétatifs colonisés par les chenilles, l'usage de buses rotatives type "Micronair" est recommandé.
En application terrestre, **DiPel 8L®** doit être dilué avec de l'eau. La dose de **DiPel 8L®** est toujours de 2,3 L/ha, la quantité d'eau étant fonction du matériel de pulvérisation utilisé (bas volume ou grand volume). Dans tous les cas, on veillera à bien agiter les bidons avant de mélanger à l'eau, puis de maintenir une légère agitation dans la cuve de pulvérisation.
Lors de l'emploi de citernes de 1 000 Litres, il est recommandé de bien brasser le produit avec une pompe indépendante, avant de remplir les cuves de l'hélicoptère.
Le temps de séchage du produit est de 4 à 6 heures après l'application. Le traitement doit être renouvelé si une pluie intervient moins de 6 heures après l'application.

* Dose homologuée en France

Conservation

DiPel 8L® est une suspension concentrée huileuse stable, non classée Xi, non irritante. Conservée dans son emballage d'origine, à l'abri des rayons directs du soleil, et de préférence dans un endroit frais, l'efficacité de la formulation est garantie pour 2 saisons. La conservation au froid (+4°C), permettra de maintenir la stabilité pour une plus longue durée.

DIPEL 8L® et l'environnement

La spécificité de **DiPel 8L®** assure l'innocuité du produit sur l'ensemble de la faune domestique et sauvage, terrestre ou aquatique. **DiPel 8L®** est sans effet sur la faune auxiliaire, et est un partenaire privilégié des programmes de lutte intégrée et de lutte biologique. Dipel est utilisable en Agriculture Biologique conformément au Règlement CEE.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

Important

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage, qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur cette base les traitements en tenant compte, sous votre responsabilité de tous facteurs particuliers concernant le milieu, tels que les conditions météorologique, la densité larvaire (il est préférable de traiter a de jeune stade larvaire). Le fabricant garanti la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine, ainsi que sa conformité ä l'autorisation du Ministère de l'Agriculture.

Application aérienne

DiPel 8L®